



Rupture conventionnelle et transfert chez un autre partenaire

Par **rajaonarison patricia**, le **20/03/2017** à **11:17**

Bonjour ,

Le suis salariée depuis 2 ans d'une boite internationale qui travaille en France et qui n'a qu'un seul client , actuellement mon responsable m'annonce que le client avec laquelle nous travaillons n'a plus d'activité pour moi .

Aussi il me propose dans un premier temps à aller chez leur partenaire qui travaille en France , mais la société n'a pas de visibilité sur des projets en Ile de france donc pour le moment je n'ai pas de retour de leur part.

Dans un deuxième temps mon RH me propose une rupture conventionnelle si le cas échéant le transfert à l'autre partenaire ne marche pas ,d'ailleurs tout ça me semble bien confus et pas legal.

Ma question est quell est mon recours là dessus et est ce qu'une rupture est vraiment la solution adaptée

Merci pour votre réponse

Bien cordialement

Patricia RAJAONARISON

Par **P.M.**, le **20/03/2017** à **11:31**

Bonjour,

Je présume que votre contrat de travail est de droit français...

Il ne s'agit pas d'un recours puisque vous avez la possibilité de refuser la rupture conventionnelle d'autant plus que s'il y a suppression de poste, c'est un licenciement économique qui est la procédure normale...

Par **rajaonarison patricia**, le **20/03/2017** à **11:51**

Bonjour ,

Oui mon contrat est de droit français ,je remercie de votre retour mais dans le cas ou je refuse

la rupture cela implique qu'ils seront obligé de me licencier pour motif de licenciement économique ,c'est bien ça ?

Cdt,
PR

Par **P.M.**, le **20/03/2017** à **12:28**

A priori, oui, à moins que l'employeur veuille vous garder à ne rien faire en vous payant malgré son obligation de vous fournir du travail...